

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 janvier 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 14
- Votants : 16

Date de la convocation : 04/01/2024

Date d'affichage : 04/01/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN, Elodie MARCHAND,

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSOBOIS, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Etienne MOREAU.

Absents excusés : Messieurs Patrice NEAU, Florent POIRIER

Absents, ont donné pouvoir :

↳ Monsieur Patrice NEAU donne pouvoir à Monsieur Christian PACORY

↳ Monsieur Florent POIRIER donne pouvoir à Madame Sandra RIQUIN

ORDRE DU JOUR

Madame Béatrice CANONNE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	Conseil Energie
DESIGNATION	Recensement des besoins pour faire des économies en énergie + eaux dans tous les bâtiments communaux
PRIX HT	
PRIX TTC	5 816.00 €

2 -

ENTREPRISE	HAPYTETE
DESIGNATION	Forfait conception et réalisation du bulletin municipal 2024
PRIX HT	2 330.00 €
PRIX TTC	

3 -

ENTREPRISE	CTV
DESIGNATION	Intervention Vidéoprotection
PRIX HT	744.80 €
PRIX TTC	893.76 €

DEL N° 10-01/2024-01 - Etude opérationnelle, volet Habitat dans le cadre d'Anjou Cœur de Ville

Dans le cadre de la redynamisation du cœur de ville, un dispositif d'aides à la rénovation des logements privés sera mis en place par l'Agglomération Saumur Val de Loire dans notre commune.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), visera à aider les propriétaires privés à réaliser des travaux dans leurs logements.

Concrètement des aides financières et un accompagnement gratuit seront mis en place pour aider les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration d'habitat.

Sur la base des travaux éligibles, une subvention sera accordée aux propriétaires, qu'ils soient occupants, bailleurs ou copropriétaires, sous condition d'éligibilité.

A ces subventions s'ajoutera un accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires tout au long de leur projet. Ainsi, un diagnostic des logements sera fait, avec l'établissement d'un programme de travaux, le suivi de la constitution des devis, la réalisation d'un plan de financement et la constitution d'un dossier de demande de subvention.

À la suite de la réunion technique - Cotech Habitat - qui s'est tenu le 24 novembre 2023 relatif à la phase 3 « Plan d'actions habitat » Anjou Cœur de Ville de l'agglomération de Saumur Val de Loire sollicite la commune de Vernantes sur les aides financières que celle-ci envisagerait de mettre en place dans le cadre du programme OPAH.

En effet, et après 6 ans d'études il est proposé aujourd'hui à la commune de définir un périmètre pour mettre en place cette opération, avec des axes stratégiques, et un montant des aides à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et sur le principe :

- Défini à l'unanimité de centre bourg comme périmètre de développement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Accepte à l'unanimité le volet urbain : Amélioration de façade et Amélioration du locatif
- Accepte de verser une aide communale permettant de compenser la perte de l'aide départementale dont le reste à charge reste à déterminer
- Accepte de cibler les logements en classe DPE « F » ou « G » avant travaux et dont les ménages ciblés sont ceux éligibles aux aides de l'Anah.
- Rejette la cible parc indigne ou très dégradé - cette cible étant plutôt couverte aujourd'hui il n'y a pas de nécessité de proposition d'aides communales complémentaires.
- Accepte d'aider les propriétaires bailleur actuel qui remettent sur le marché un bien vacant, un propriétaire acquéreur d'un logement vacant sui va le remettre sur le marché, un propriétaire acquéreur d'un logement vacant qui va occuper le logement sans plafond de ressource avec obligation de travaux d'amélioration énergétique - tous les logements vacants classés F et G
- Accepte un plafond de 20% de dépenses avec plafond de 5 000 euros

Monsieur Florent Poirier souhaiterait qu'une subvention soit octroyée à l'ensemble des Vernantais et non réservée qu'aux personnes du secteur défini.

DEL N° 10-01/2024-02 - Tarifs salle des Fêtes 2025

Monsieur le Maire expose les tarifs de la salle des fêtes 2025.

Il informe que la commission salle des fêtes à choisi qu'augmenter de 2 euros chaque point à l'exception de la sonorisation.

Monsieur Jacky PASQUIER interroge Monsieur le Maire sur le choix d'une l'augmentation de 2 euros sur la caution ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un choix de la commission. Il explique également que la facturation du fioul et de l'électricité fluctue en fonction des augmentations subies par EDF et des coûts de remplissage de la cuve fioul.

Monsieur Da Silva informe le Conseil Municipal qu'il s'occupe avec Monsieur Robert Plu de faire faire des devis pour l'achat d'un four et armoire chaude pour la salle de fêtes. Ils se sont également rapprochés du cuisinier du restaurant scolaire pour obtenir des conseils en équipement de cuisine professionnelle.

Le Conseil Municipal soulève à la majorité l'importance de conserver une plaque de cuisson dans le nouvel aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs 2025 de la salle des fêtes, ci-après :

SALLE DES FÊTES DE VERNANTES - TARIFS 2025 - HORS CONSOMMABLES (EDF ET FIOUL)

UTILISATIONS	VERNANTAIS		ASSOCIATIONS LOCALES		HORS COMMUNE	
	HALL	ENSEMBLE	HALL	ENSEMBLE	HALL	ENSEMBLE
Forfait Week-end*	176,00 €	410,00 €	110,00 €	230,00 €	290,00 €	656,00 €
Samedi ou Dimanche et jours fériés (1 jour)	118,00 €	274,00 €	74,00 €	154,00 €	194,00 €	438,00 €
Forfait semaine sur la base de 2 jours consécutifs*	146,00 €	326,00 €	95,00 €	185,00 €	236,00 €	530,00 €
En semaine (1 jour)	98,00 €	218,00 €	64,00 €	124,00 €	158,00 €	354,00 €
Activités Commerciales	173,00 €	399,00 €			333,00 €	559,00 €
	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €
Forfait cuisine						
	89,00 €	154,00 €	89,00 €	154,00 €	89,00 €	154,00 €
Forfait ménage (sur option)						
		20,00 €		20,00 €		20,00 €
Sonorisation						
		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Ecran de projection						
	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €
Caution						

*Sur une base de 2 jours consécutifs sans la location de la cuisine - merci de contacter la mairie pour plus de renseignements

DEL N° 10-01/2024-03 - Convention ADS - Avenant n° 2 concernant la réglementation de la publicité extérieure enseignes et pré-enseignes

Suite à sa réunion annuelle, le service ADS (urbanisme) de Longué-Jumelles demande aux communes adhérentes de signer l'avenant n°2 de la convention de prestation de services intitulé « Instruction des autorisations des actes relatifs à l'occupation du sol et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré enseignes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n° 2 - de la convention ADS - du 1^{er} janvier 2024

DEL N° 10-01/2024-04 - Vente de Ferraille

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les agents des services techniques ont vendu une nouvelle fois de la ferraille à la société SORECOV - déchèterie professionnelle.

De ce fait, la commune de Vernantes a reçu 5 chèques d'un montant global de 820.27 €.

Monsieur le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour encaissement de ces chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à déposer à la trésorerie les 5 chèques de la société SORECOV pour encaissement comme suit :

Chèque CIC Ouest n° 6454127 d'un montant de 56.42 €

Chèque CIC Ouest n° 6454150 d'un montant de 353.28 €

Chèque CIC Ouest n° 6461901 d'un montant de 95.23 €

Chèque CIC Ouest n° 6461903 d'un montant de 59.8 €

Chèque CIC Ouest n° 6461908 d'un montant de 255.54 €

DEL N°10-01/2024-05 - Participation exceptionnelle pour l'autofinancement d'agrandissement de la maison de santé

Monsieur Etienne Moreau, Président du SIEA, demande aux trois communes faisant partie du syndicat (Vernantes, Vernueil-le-Fourrier et Courléon) une participation pour l'autofinancement d'agrandissement de la maison de santé.

Ce projet consiste en l'agrandissement de la maison de santé dans le but d'accueillir un dentiste, un médecin et un autre spécialiste.

Monsieur Jacky Pasquier estime qu'il est dommage d'en être informé si tard. Il aurait effectivement souhaité être informé de la constitution de ce dossier en amont et ce avant le conseil municipal afin de mûrir la réflexion avant de délibérer.

Monsieur Etienne Moreau lui répond qu'il a été nommé des délégués au SIEA qui ont travaillé sur ce projet, et qu'il fallait préparer le dossier avant le 24 janvier 2024 (date buttoir du dépôt de dossier de demande de subvention).

Monsieur Patrice NEAU aimerait que les membres du Conseil Municipal de Vernantes aient un état de financement de la Maison de Santé, c'est-à-dire : emprunts en cours, budget global, capacités d'autofinancement etc. Ces informations permettant de pouvoir comprendre la gestion de la maison de santé.

Monsieur Etienne Moreau propose lors d'un prochain conseil municipal de fournir toutes les informations sur la gestion de la maison de santé, et d'une manière générale sur le SIEA. Ce qui permettra d'évaluer la capacité de financement du SIEA pour les futurs aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité une délibération de principe pour le financement pour la commune de Vernantes à hauteur de 40 000.00€ pour les travaux d'agrandissement de la Maison de Santé.

INFORMATIONS :

- Repas de Noël au restaurant scolaire :

Le repas s'est déroulé le vendredi 22 décembre 2023 - 8 personnes de l'Ecole Privée - 8 personnes de l'Ecole Publiques et 8 représentants du Conseil Municipal.

Très bons retours de l'ensemble des participants, bonne ambiance enfants et adultes.

- Présence du Conseil Municipal des Jeunes :

Date retenue : le 06 février 2024 à 20h00

- Projet PPGD (Plan partenarial de la gestion des logements)

Il s'agit d'une mission du service d'information et d'accueil pour les demandeurs de logements sociaux.

Vernantes s'est positionnée pour devenir un lieu d'information et d'accueil pour les personnes en quête de logements.

Ce point d'accueil permettra de renseigner une réponse de premier niveau, au public demandeur de logement social pour l'orienter ensuite vers un guichet d'enregistrement de proximité.

Le 16 janvier prochain, l'agent en charge de l'urbanisme suivra la formation d'utilisation au logiciel imhoweb. Formation qu'elle partagera avec l'agent en charge de l'accueil puisque cet agent a déjà la charge de l'accueil des demandeurs de logements sociaux et de la gestion de leurs dossiers. Coût : 400 euros.

- Vœux du Maire :

Le samedi 13/01/2024 à 16h00 à la salle des fêtes.

A l'issue de cette cérémonie les élus qui le souhaitent partageront un repas au restaurant « Le Gourmet » à Vernantes (20 personnes présent).

- Vœux de la Maison de Retraite :

Le samedi 20 janvier 2024 à 15h00

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 06 février 2024 à 20h00.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance,

Béatrice CANONNE



Le Maire,

Thierry PAPOT

